

CP. Fus. 1/13

ARMÉE SUISSE

Commandant en Chef de l'Armée

399

**Instruction**  
sur la  
**conduite du combat**  
**défensif**  
(I. C. D.)

Novembre 1939

*Cp. Fus. 1/13*

ARMÉE SUISSE

Commandant en Chef de l'Armée

**Instruction**  
sur la  
**conduite du combat**  
**défensif**  
(I. C. D.)

Novembre 1939

## INTRODUCTION

J'entends que les expériences de la récente campagne de Pologne soient mises à profit sans délai et que les leçons que nous pouvons en retirer soient diffusées dans la troupe sans aucune perte de temps.

C'est dans ce but que j'émetts la présente instruction, laquelle sera complétée par deux notices de caractère plus technique.

Notre Armée sera en mesure de résister victorieusement à un adversaire supérieur en nombre et mieux armé si les conditions suivantes sont réalisées :

- **l'esprit des chefs** de tous grades doit être éveillé, prêt à s'adapter immédiatement aux conditions changeantes de la guerre ;
- la **volonté de se défendre** qui anime chacun doit avoir un haut rendement que seule la tactique la plus simple, **résister sur place**, peut nous assurer dans les circonstances actuelles ; c'est pourquoi chaque soldat doit organiser dès maintenant le petit coin de pays où il devra subir le choc ennemi, résister sans regarder en arrière et peut-être mourir ;
- l'aide passive mais très efficace que nous offre notre **terrain** doit être utilisée rationnellement. C'est en **détruisant** toutes les voies de communication et en nous installant systématiquement der-

rière les **obstacles** naturels dont nous défendrons toujours le franchissement, que nous nous protégerons le mieux contre la rapidité et la violence d'intervention des engins motorisés. En profitant du **couvert** des bois et des localités, nous nous soustrairons à l'action de l'aviation. Si l'ennemi atteint notre position, il doit s'y heurter à des **fortifications** continues et organisées sur une grande profondeur.

C'est ainsi qu'à notre tour nous montrerons, s'il le faut, que sans mésestimer la supériorité matérielle manifeste de l'ennemi, nous avons su l'annihiler en utilisant avec bon sens les caractéristiques exceptionnellement favorables de notre terrain, que nous voulons défendre avec notre traditionnelle volonté de rester libres.

Q.G.A., novembre 1939.

LE GÉNÉRAL

*Commandant en Chef de l'Armée suisse :*

**GUISAN.**

LE COMMANDANT EN CHEF  
DE L'ARMÉE

Q.G.A., novembre 1939.

## INSTRUCTION

concernant

- I. les procédés du combat défensif,
- II. la doctrine défensive,
- III. l'activité des troupes.

### Généralités.

1. La période de perfectionnement de l'instruction dans le cadre de l'unité touche à sa fin. Je considère que ces premières semaines de mobilisation ont permis de mettre au point la manipulation des armes et les connaissances techniques des troupes spécialisées ; que tout ce qui concerne la tenue et la mentalité militaires a été amélioré de telle façon que notre armée de paix a été transformée en une armée prête à faire face aux exigences de la guerre.

Cela ne signifie nullement que les préoccupations essentielles jusqu'à ce jour puissent, à l'avenir, être abandonnées. J'entends au contraire que tout soit mis en œuvre pour que l'armée se montre digne de la confiance que le pays a en elle. Ce n'est pas encore le cas pour toutes les unités. De trop fréquents rapports me parviennent, signalant le manque d'es-

prit militaire dont font preuve de nombreux soldats, particulièrement durant les permissions. Je ne tolérerai plus des faits semblables et je suis décidé à réagir contre les chefs dont la troupe ne donne pas entière satisfaction. L'attitude des soldats, la façon dont ils rendent les honneurs, sont fonction des exigences du corps des officiers. Si celui-ci réagit fermement contre tout manquement, si les fautifs sont signalés aux commandants d'unités et sévèrement punis, la tenue de l'armée sera parfaite. Je base mon commandement sur la confiance absolue en mon corps d'officiers. Si cette confiance devait être trompée, je prendrais contre les coupables les mesures nécessaires.

Les méthodes de combat évoluent rapidement. Notre armée doit s'y adapter sans délai. Semblable adaptation n'est possible qu'avec une troupe parfaitement disciplinée, commandée par des chefs intellectuellement préparés à comprendre les nécessités nouvelles.

2. La récente campagne de Pologne a permis de préciser l'emploi des moyens de combat modernes. Si l'action des engins motorisés et de l'aviation correspond en général à l'image qu'il était possible de se faire quant à leur mise en œuvre, il n'en reste pas moins que la puissance résultant de leur collaboration dépasse de beaucoup les prévisions.

Je dégage des renseignements reçus les caractéristiques suivantes quant à la **forme du combat moderne** :

- a) L'invasion du territoire ennemi est précédée par une action massive de l'aviation, laquelle vise :
- à paralyser le commandement,

- à détruire l'aviation adverse sur ses terrains de base,
- à rendre inutilisables les terrains d'aviation,
- à détruire les usines travaillant pour la défense nationale,
- à mettre hors de service les centrales électriques,
- à interrompre les communications ferroviaires et les routes principales.

- b) Cette action préliminaire est mise à profit par des colonnes d'engins motorisés et blindés, fortement appuyées par l'aviation, ayant pour mission de progresser rapidement sur les axes principaux de pénétration, sans se préoccuper des résistances non réduites qui subsistent encore entre eux. Ces résistances sont prises à partie par l'aviation, par des chars, puis — si nécessaire — par l'artillerie et l'infanterie à pied.
- c) La rupture des lignes de résistance continues et solidement organisées est recherchée par des chars employés massivement, soutenus par une aviation puissante, qui prépare, soutient et accompagne leur action.
- d) Dès que la rupture est réalisée, l'exploitation profonde est conduite énergiquement par les chars, en collaboration avec l'aviation. Les chars recherchent le contact de l'artillerie, la désorganisent et la paralysent. Les avions attaquent les réserves avant même qu'elles aient commencé à se déplacer. Dans la plupart des cas, les réserves, fortement décimées, sont condamnées à l'immobilité ; il ne leur est plus possible de remplir les missions reçues.

3. Il est essentiel que le combat défensif soit conduit de telle façon que nous puissions résister à de semblables actions.

La position doit être choisie et organisée en vue de s'opposer à la progression des engins motorisés et de soustraire les combattants aux effets meurtriers de l'aviation. Il convient donc de préciser les procédés de combat, en fonction de l'intervention de ces moyens.

## I. Les procédés du combat défensif.

### A. Défense anti-chars.

Le plus puissant adversaire du char est le **canon anti-chars** ; lui seul arrête et met hors de combat. Son efficacité est particulièrement grande s'il est protégé par du béton armé ou par un blindage suffisant (abris, tourelles et chars).

La mise en action massive des chars rend impossible la destruction de tous les engins ennemis, quel que soit le nombre d'armes anti-chars dont on dispose. Il faut donc avoir recours à l'**obstacle anti-chars** : cours d'eau, forêts, localités, voies ferrées en remblai ou en tranchée. Ces obstacles doivent être **aménagés** : berges verticales ou très inclinées, abatis, barrage des routes, piquets anti-chars sur les talus des voies ferrées. L'emploi rationnel de ces obstacles permet de canaliser les chars et de concentrer les moyens actifs (canons et mines) dans les zones de progression facile. Il convient de rechercher pour les armes anti-chars de grands

champs de tir permettant de saisir au plus loin les vagues de chars.

### B. La défense contre avions.

Les raids à haute et moyenne altitude (entre 7000 et 3000 m.) sont précédés par des avions agissant à basse altitude (entre 3000 et 200 m.). Ces derniers prennent à partie les armes de D.C.A. (infanterie et artillerie) et rendent leurs résultats très problématiques.

La lutte contre les avions volant à basse altitude se révèle fort difficile ; leur tactique, consistant à utiliser les masques naturels tels que crêtes, forêts, montagnes, pour surgir inopinément sur les défenseurs, complique les méthodes d'alarme actuellement admises.

L'action des armes de l'infanterie (mitr., Fm., fusils) obtient cependant certains résultats, et l'instruction de la troupe spécialisée dans ce genre de tir doit être poursuivie. Je ferai paraître à ce sujet une notice qui précisera quelques données techniques.

Notre D.C.A. se basera donc principalement sur les **moyens passifs**. Cette obligation agit sur le choix de la position défensive. Il faut rechercher les couverts (bois, localités), ce qui correspond d'ailleurs aux besoins de la défense anti-chars. Les défenseurs placés en terrain découvert doivent être enterrés et protégés contre les coups venant d'en haut.

Toute troupe surprise en flagrant délit de mouvement par l'aviation doit se plaquer au sol, si possible en dehors des routes.

Toute troupe occupée à l'organisation d'une position défensive doit disposer, à proximité immédiate (50 m. au maximum), d'un **abri enterré** (fût-il réduit à une amorce de tranchée étroite et sinueuse) lui permettant d'échapper à l'action directe des chars et aux effets de souffle des bombes d'avions.

Le **camouflage** préventif et approprié de toute organisation active ou passive doit devenir un réflexe.

Le **système de défense contre avions volant bas** (fusils, Fm., mitr.) doit être **prêt à fonctionner** au moment où la troupe commence une activité (travaux, mouvement, ravitaillements). Les armes de D.C.A. doivent être enterrées et le personnel protégé contre les coups directs des avions.

### C. De la mobilité dans la défense.

Il a été souvent enseigné que les armes de la défense doivent être mobiles, prêtes à intervenir sur différents points du front, de telle façon qu'il soit possible, une fois l'attaque ennemie précisée, de concentrer les feux sur la zone particulièrement menacée. L'on vise ainsi à pallier la pauvreté de nos moyens en multipliant les missions de feu et les positions à occuper par les différentes armes.

Ce procédé est déjà fort discutable si l'ennemi attaque avec son artillerie et ses troupes à pied ; il n'entre plus en considération si la rupture est recherchée par les chars et l'aviation.

La défense mobile garde en revanche toute sa valeur pour les secteurs où l'appréciation de la situation permet d'envisager la « défense sur un grand front », à condition, toutefois, que les diffé-

rents emplacements des armes soient préparés à l'avance et que les mouvements latéraux s'exécutent à l'abri des vues terrestres et aériennes de l'assaillant.

Ce cas particulier et exceptionnel mis à part, la **défense doit être fixe et enterrée**, de telle façon que les combattants échappent aux coups directs des chars et des avions et qu'ils soient en mesure d'enrayer la progression des troupes à pied en leur opposant un barrage de feu continu, dense et profond. Seule cette conception de la défense permettra de tenir une position.

### D. Engagement des réserves.

Une réserve attaquée par l'aviation ennemie subit des pertes importantes ; en terrain découvert, elle se voit condamnée à l'immobilité.

Ces constatations agissent fortement sur le choix des emplacements d'attente comme sur celui des zones d'intervention ; elles limitent les missions qui peuvent être données aux réserves.

Il conviendra notamment :

- de reconnaître, jalonner, au besoin améliorer et renforcer, les cheminements reliant les emplacements d'attente aux différentes zones d'intervention ;
- d'éviter de masser les réserves dans des couverts de surface restreinte. Mieux vaut les fractionner jusqu'à la cp. ou la section, ce qui permettra une meilleure répartition des couverts et compliquera la tâche de l'aviation ennemie par l'augmentation du nombre des objectifs à traiter ;

- d'organiser la D.C.A. active protégeant les emplacements d'attente et les cheminements à suivre pour gagner les zones d'intervention ;
- de donner au facteur **couvert** l'importance primordiale même s'il devait en résulter un allongement de l'itinéraire à suivre pour arriver à la zone d'intervention ;
- d'exercer l'engagement des réserves dans les différentes zones d'intervention prévues.

**En règle générale**, la mission des réserves est de se porter dans les secteurs où la progression ennemie s'avère rapide et dangereuse, soit pour **renforcer la défense** en augmentant sa **profondeur**, soit pour rétablir la **continuité** du barrage de feux et de la défense anti-chars, en se raccordant aux éléments qui tiennent encore.

L'accomplissement d'une telle mission n'est possible que dans des zones où les travaux défensifs (tranchées, abris, abatis, barbelés, obstacles anti-chars) auront été établis à l'avance. Cet ensemble de mesures s'applique notamment aux points du terrain à la conservation desquels le commandement attache une importance particulière.

Les missions de **contre-attaque** données aux réserves ne sont plus à envisager, sauf cas tout à fait exceptionnels. Nous manquons pour cela de chars et d'artillerie. On ne saurait en effet condamner les troupes menant une contre-attaque à lutter « poitrine découverte » contre des engins blindés, pas plus qu'il n'est admissible de songer à les soumettre aux feux puissants de l'assaillant sans les appuyer et les protéger par une artillerie suffisante.

La contre-attaque n'est donc possible que dans des terrains boisés, nettement compartimentés,

imperméables aux chars et à l'abri des vues aériennes, terrains dans lesquels le rendement de l'artillerie ennemie est fort diminué.

Quelle que soit la mission choisie, les difficultés d'intervention comme aussi les moyens habituellement disponibles conduiront en général à ne garder en réserve que de faibles effectifs.

Tout ce qui concerne les **procédés du combat défensif** devient exécutoire sans délai jusqu'aux plus petits échelons. J'exige que ces procédés soient admis sans réticence. La rapidité avec laquelle ils seront appliqués me permettra d'apprécier la discipline intellectuelle des chefs et l'autorité qu'ils exercent sur leurs subordonnés.

Ces précisions concernant les procédés impliquent une mise au point de la doctrine défensive.

## II. Doctrine défensive.

La profondeur **stratégique** du système défensif est obtenue par :

- la **zone frontière fortifiée**, défendue à outrance par les troupes frontières ;
- une zone plus ou moins profonde, suivant les régions, dans laquelle se livre le **combat retardateur** ;
- la **position d'Armée** occupée par tous les effectifs disponibles, et qui sera défendue **sans esprit de recul**.

Les missions de ces échelons stratégiques appellent les observations et précisions suivantes :

### A. LES TROUPES FRONTIÈRES

Les missions prévues pour les troupes frontières ne subissent, du fait de l'évolution actuelle de la situation, aucun changement. Une action brusquée, déclanchée par surprise, reste toujours possible.

Les troupes frontières, comme toutes les garnisons des ouvrages de fortification permanente, doivent résister sur place, quelles que soient les circonstances.

### B. LE COMBAT RETARDATEUR

Le combat retardateur à livrer entre les positions des troupes frontières et la position d'Armée devient

fort difficile, compte tenu des moyens actuels de l'adversaire.

Nos disponibilités en troupes capables de mener ce combat sont fort réduites. Nos unités mobiles sont peu nombreuses et nous manquons totalement, pour le moment, d'éléments blindés.

Il nous sera pourtant possible, dans notre terrain, de retarder sérieusement la progression des motorisés ennemis en basant le combat retardateur sur des lignes successives de **destructions**, préparées à l'avance.

Les éléments mobiles qui, en principe, mènent le combat en avant de la position d'Armée, couvriront le personnel technique désigné pour opérer les destructions, puis s'opposeront par le feu, aussi longtemps que possible, au rétablissement des ouvrages détruits.

Ces éléments mobiles auront en outre la mission de renseigner sur la progression ennemie.

La pauvreté des moyens oblige le commandement à préciser les **axes** sur lesquels il veut porter l'**effort retardateur**. Entre ces axes, des éléments fluides et légers, adaptés au terrain — cavaliers dans les régions boisées, cyclistes ou motocyclistes quand le réseau routier le permet — assureront la mise en œuvre des destructions et couvriront les flancs des éléments plus denses agissant sur les axes principaux. Sur ces derniers, il sera ainsi possible de créer au moins deux échelons de défense, le second étant toujours prêt à recueillir le premier.

Un tel combat ne peut être improvisé. Il doit se dérouler suivant un plan préconçu et tous les travaux qu'il comporte doivent être préparés d'avance.

Il est certain que, étant donné le ralentissement sérieux qu'occasionne aux colonnes motorisées un jeu massif de destructions, l'adversaire cherchera à

empêcher leur réalisation ; l'aviation ennemie aura pour mission d'attaquer tous les éléments qui assurent leur mise en œuvre, et les chars protégeront les troupes techniques qui chercheront soit à rétablir les ouvrages, soit à créer de nouveaux points de franchissement de l'obstacle.

Le personnel technique des destructions, comme les éléments mobiles qui les couvrent, doivent donc se préparer à remplir leur mission en se protégeant contre les coups directs des chars et les bombes d'avions (abris enterrés, couverts ; D.C.A. aux endroits les plus importants).

L'intervention de l'artillerie agissant en faveur des éléments retardateurs est évidemment très souhaitable. Nos disponibilités ne nous permettent pas un tel emploi de nos canons, lesquels, dans ce genre de combat, sont difficilement récupérables. Leur présence alourdit en outre les éléments retardateurs et complique souvent la mise en œuvre des destructions. Toute notre artillerie doit être déployée **en arrière** du front d'arrêt de la position d'Armée. Il n'est pas exclu, en revanche, de renforcer les éléments agissant en avant de la position par quelques lance-mines, lesquels collaboreront à l'action retardatrice, sur les axes principaux de pénétration tout au moins ; il conviendra alors de les motoriser.

#### Positions avancées.

Le problème de l'organisation de positions avancées, à base de troupes à pied, se pose encore pour certains secteurs dans lesquels l'action des détachements retardateurs risque de ne pas donner tous les résultats espérés.

Les missions données à ces troupes, fonction des

besoins de la position d'Armée, doivent être limitées dans le temps, pour éviter des sacrifices inutiles. La position avancée doit être aussi rapprochée que possible de la position d'Armée ; assez éloignée cependant pour que la position d'Armée ne soit pas justiciable des mêmes feux d'artillerie ennemie que la position avancée. Cette dernière peut être appuyée par une partie de l'artillerie de la position d'Armée, à la condition que les liaisons aient été soigneusement étudiées, les transmissions indispensables établies et que la zone de déploiement de l'artillerie — **en arrière du front d'arrêt de la position d'Armée** — soit différente de celle qui est préparée pour la défense de la position d'Armée.

#### Recueil des troupes agissant en avant de la position d'Armée.

Les missions temporaires données aux détachements retardateurs et aux troupes des positions avancées posent le problème — maintenant plus délicat que jamais, — de leur **recueil**. Vu les effectifs dont nous disposons, l'on ne saurait en effet admettre que ces éléments soient sacrifiés. Il est extrêmement difficile de saisir le moment où il faudra procéder aux destructions — pour ne pas courir le risque de ne plus pouvoir les réaliser, — tout en réglant la façon de récupérer, par des moyens de fortune (bacs, bateaux, pontons isolés), les éléments encore au contact. Cela n'est possible qu'en coordonnant l'action des détachements retardateurs, lesquels seront ramenés sur des lignes de terrain nettement définies (coïncidant en principe avec les lignes de destructions), à des moments fixés soit à priori, soit en cours d'opération. Une telle conduite du

combat exige des transmissions rapides, sûres, établies à l'avance et fréquemment éprouvées.

Le recueil des troupes agissant en avant de la position d'Armée s'effectuera, en règle générale, à la faveur de la nuit. Si cela n'est pas possible et que nos propres troupes rejoignent la position serrées de près par l'adversaire, leur récupération devra s'effectuer à partir d'une **ligne de fin de mission**, coïncidant en principe avec l'horizon visible des défenseurs de la position. Si la position principale est prête à accepter la bataille défensive, cette ligne marque à la fois la limite arrière d'action des éléments retardateurs et la limite à partir de laquelle le commandant de la position prend la défense à son compte. Il sera en mesure d'y appliquer des feux de son artillerie et, selon les circonstances, des feux lointains de ses mitrailleuses. Les emplacements des canons et des mitrailleuses fournissant ces feux seront différents de ceux qui sont préparés pour la défense de la position.

La ligne de fin de mission sera jalonnée par des postes avancés ayant pour mission de diriger les éléments retardateurs sur les points de passage qui leur sont réservés et de leur désigner les chemins par lesquels ils gagneront la position principale.

Si la position principale n'est pas prête à accepter la bataille défensive, les éléments qui ont livré le combat retardateur tiendront **la ligne de fin de mission** jusqu'à un moment fixé par le commandement. Cette décision, qui implique le sacrifice de tout ou partie des éléments retardateurs, est une mesure extrême. Le risque ainsi couru peut être sensiblement diminué si les dispositions suivantes sont prises, en temps voulu :

- a) renforcement du terrain (abris, tranchées, obstacles anti-chars, abatis, barbelés) ;

- b) appui de l'artillerie (observatoires, liaisons, transmissions) ;

- c) mise en place, sur la ligne de fin de mission, de postes avancés disposant d'un minimum d'armes, prélevées sur les troupes de la position principale.

Cette résistance de durée limitée, sur la ligne de fin de mission, est une mesure exceptionnelle. Elle provoque un affaiblissement de la position principale (munitions, armes et troupe), ce qui ne doit être décidé qu'en cas de nécessité absolue.

L'exécution des destructions doit être **déléguée** de façon très précise. Je ferai paraître une notice qui réglera dans le détail l'importante question des délégations de mise de feu.

L'**aviation** pourra, à certains moments, agir en faveur des détachements retardateurs en attaquant les troupes occupées à rétablir les ouvrages détruits ou à créer des points de passage. Cela ne lui sera possible que sur un nombre d'objectifs limité et si les points intéressants lui sont désignés de façon précise (urgence fixée par le commandement, liaisons, transmissions).

### C. POSITION D'ARMÉE

La position d'Armée sera toujours caractérisée par le fait qu'elle s'appuie sur un **obstacle** important, et par sa **profondeur tactique**.

L'utilisation de l'obstacle infranchissable aux chars prime toute autre considération dans le choix du tracé de la position. Les feux qui battent l'obstacle doivent empêcher l'adversaire de le **franchir et d'aborder**. Rendre impossible l'amenée des chars, c'est priver l'adversaire de son moyen de rupture

le plus puissant, le plus rapide ; c'est l'obliger à mettre en place une importante artillerie, à amener à pied d'œuvre une infanterie nombreuse, ce qui exige beaucoup de temps.

Une position ainsi choisie n'est pas toujours sans inconvénients. Sa partie avant, placée sur les pentes de la vallée (position en balcon) est exposée aux vues ennemies, donc aux tirs ajustés de son artillerie et de son infanterie ; elle n'offre pas toujours des champs de tir suffisants pour permettre un rendement maximum des armes. Ces désavantages ne seront jamais plus grands que ceux qui résulteraient de l'abandon de l'obstacle, d'autant plus qu'il est parfaitement possible de pallier les inconvénients cités.

En effet, une position sur laquelle une armée se bat sans esprit de recul, organisée, renforcée, fortifiée en temps voulu, est une position qui vit, se développe, se perfectionne et évolue pour s'adapter aux circonstances.

La résistance opposée sur l'obstacle garde toute sa valeur tant que l'ennemi n'a pas réuni les moyens nécessaires pour forcer le passage. Cette résistance sera d'autant plus efficace et opiniâtre que les défenseurs auront été protégés contre les effets des tirs et des bombes de l'aviation, comme aussi contre les coups de l'artillerie ennemie progressivement renforcée (tranchées, abris, réduits).

Dès le moment où l'adversaire sera prêt à attaquer tous moyens réunis, il faudra se résoudre à alléger la partie avant de la position et se préparer à résister dans la profondeur de la position, si possible sur la **contre-pente**. Les éléments laissés en avant, dans les ouvrages les mieux construits, joueront alors le rôle de nids de résistance avancés, ayant pour

mission de couvrir les observatoires et, en collaboration avec l'artillerie, de dissocier l'attaque ennemie dans sa base de départ et au début de sa progression. L'action de ces nids de résistance sera particulièrement efficace s'ils sont en mesure de battre par leurs feux les travaux de défenses accessoires (réseaux de barbelés, abatis) ; ils pourront même, à l'entrée des couloirs de pénétration favorables aux chars, être dotés d'un minimum de canons anti-chars. Le rôle joué par ces nids de résistance les lie étroitement à la défense de la position. Ils recevront donc, en général, la mission de résister même encerclés, et seront sacrifiés.

Une fois les éléments avancés dépassés par l'attaque ennemie, la défense de la position devient plus difficile par le fait de l'absence d'un obstacle anti-chars absolu et continu. L'adversaire cherchera la percée en combinant l'action massive des chars avec les feux de son artillerie et de ses avions.

La **défense anti-chars** prend alors une importance particulière. Elle se caractérise par la continuité et la profondeur. Il appartient au commandement de fixer dans son ordre de défense les zones d'effort de la défense active, lesquelles correspondent aux couloirs de pénétration favorables à la progression des engins. C'est dans ces zones que seront concentrés les canons anti-chars, que seront placées les mines. La mise en œuvre de ces moyens n'atteint le but recherché, — l'enrayement de la progression des blindés, — que s'ils s'ajoutent aux obstacles anti-chars (fossés, abatis, barbelés) destinés à ralentir au maximum l'avance des chars ennemis. L'attaque se trouve ainsi être dissociée, sa cohésion va s'ameuisant et la percée sera d'autant plus difficile que

des moyens suffisants auront été échelonnés sur une grande profondeur (2-3 km.).

Ces exigences qui, à première vue, paraissent exagérées, pourront être satisfaites si le commandement tire un parti judicieux du terrain à défendre (cours d'eau, forêts, localités, voies ferrées, entonnoirs créés aux points de passage obligés).

Les mêmes précautions sont à prendre pour couvrir le déploiement de l'artillerie, laquelle ne disposant pas de canons anti-chars, devra se préparer à lutter contre les blindés avec ses propres moyens (obstacles, tirs au colimateur avec un certain nombre de pièces servies par un personnel spécialisé).

L'ensemble de ces dispositions visant à paralyser l'action des chars s'ajoute aux procédés de combat défensifs tels qu'ils ont été admis et appliqués jusqu'à maintenant. Il est évident que si les chars échouent dans leurs tentatives de rupture de la position, l'adversaire montera une nouvelle attaque à base de troupes à pied, d'artillerie et d'aviation, et emploiera ses chars pour l'exploitation du succès. Les points d'appui, le plan des feux, les défenses accessoires, l'échelonnement en profondeur des moyens, la zone d'effort défensif marquée par la concentration des moyens (artillerie notamment), tout cela conserve sa pleine valeur et ne se trouve modifié que par les précisions nouvelles exposées sous chapitre I.

L'engagement des réserves, les missions qu'elles peuvent remplir, ont été expliqués sous I D. Toutes les dispositions concernant la défense anti-chars sont également valables pour elles. Il conviendra donc, en règle générale, de ne pas les priver de leurs armes anti-chars au profit du premier échelon de défense (exception faite pour le cas où leur zone d'intervention serait imperméable aux chars).

Les moyens en **artillerie** dont nous disposons ne permettent pas de décentraliser cette arme. Elle est **avant tout** l'arme du commandant de division, lequel doit l'organiser de telle façon qu'il puisse en **concentrer** les feux dans les zones d'effort défensif tout en se ménageant la possibilité de satisfaire aux demandes des régiments.

La répartition de l'artillerie entre les régiments est une mesure tout à fait exceptionnelle, dont l'application prive le cdt. de div. de tout moyen d'action pour influencer directement l'évolution du combat et affaiblit dans une mesure considérable le rendement de cette arme.

Le tir de l'artillerie (tir indirect) déclenché sur des chars en mouvement obtient des résultats insignifiants. En revanche, un barrage dense d'artillerie appliqué sur des concentrations de chars dans leur base de départ ou les saisissant quand ils sont arrêtés ou ralentis par l'obstacle, les dissocie et met hors de combat de nombreux engins.

### III. Activité des troupes.

Les compléments apportés aux procédés de combat, l'énoncé de la doctrine défensive, représentent un vaste programme de travail.

Il est essentiel que les chefs fournissent tout d'abord l'effort intellectuel qui les amènera à se pénétrer de la doctrine telle que je viens de la préciser ; il leur appartiendra ensuite de l'imposer à leurs subordonnés, de la concrétiser par les dispositions qu'ils prendront et par des ordres.

Pour la troupe, l'application rigoureuse des mesures prescrites implique en premier lieu la mise en honneur de l'**outil de pionnier**. L'habileté de notre troupe, les connaissances des cadres sont encore bien imparfaites dans tout ce qui concerne le **renforcement du terrain**. J'entends donc que les travaux d'organisation défensive de nos positions d'Armée soient activement poussés, tant pour leur urgence au point de vue défense nationale que pour améliorer l'état d'instruction. Cette occasion sera également saisie pour perfectionner les aptitudes de la troupe dans le domaine du **camouflage**. Il est en outre pressant de rendre notre infanterie capable d'obtenir un rendement maximum dans l'utilisation de ses armes de D.C.A. et de spécialiser une à deux pièces par batterie d'artillerie dans le tir direct contre chars.

Un dosage judicieux de ces activités, une répartition intelligente entre les différents travaux créeront la variété qui maintient l'intérêt et montreront à la troupe que sa présence sous les armes est une nécessité absolue. Si elle est bien pénétrée de ce sentiment, son moral sera plus élevé, son attitude et son allure transformées.

LE GÉNÉRAL :  
**GUISAN.**

Cette instruction est remise aux

- officiers de l'E.M. de l'Armée (E.M.G., groupements I, II et III), des E.M. des unités d'armée (sans les chefs de service)
- edf. de troupe jusqu'à l'unité comprise (inf., trp. L., art., trp. aviation et D.C.A., sap. ; trp. ter. et trp. fr. comprises).

p.p.c. au D.M.F.